



Compost de déchets verts / biodéchets



Résultats fournis par le producteur (fiche de synthèse de 10 analyses). Analyses réalisées en 2010.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Attention, produit riche en potasse. Veuillez à adapter vos doses en prenant en compte votre analyse de sol et les besoins de vos cultures. Le potasse est l'élément limitant de la dose d'apport.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Producteur : SYNDICAT CENTRE HERAULT

34 800 Aspiran
 Tel : 04.67.88.18.46.
 Contact : M. Lautier ou M. Vidaller
 Services connexes :
 Epandage. Référence locale.

Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 3 à 4 mois issu du compostage de la partie fermentescible des ordures ménagères collectées sélectivement à la source (50 % MB) et de déchets verts (50 % MB).

Procédé : broyage et mélange. Phase fermentaire de 1 à 2 mois en casier avec aération forcée (injection d'air depuis le sol) et suivi de la température par sondes. Mise en andains pour la phase de maturation de 2 mois avec retournements réguliers. Criblage et stockage de 3 mois.

Conditionnement : vrac.

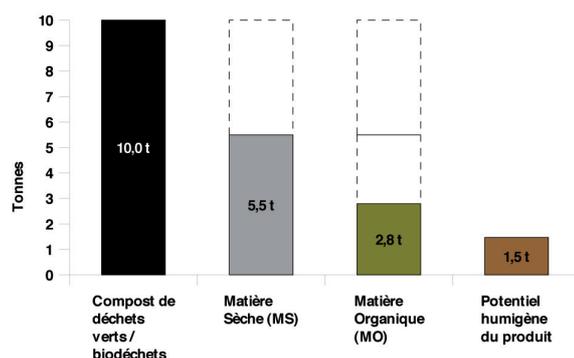
L'essentiel - A retenir :

- Amendement organique partiellement stabilisé. Potentiel humigène faible.
- Teneurs en éléments NPK moyennes.
- Faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.

- Privilégier un épandeur équipé d'une table d'épandage ou d'une guillotine avec poussoir.
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051.
- Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051.
- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :



Le rapport C/N_{total} : 14,6



Le pH eau : 9,4



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	98 kg/ha	3 kg/ha	51 kg/ha	83 kg/ha	83 kg/ha	634 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	10 kg/ha	3 kg/ha	51 kg/ha	83 kg/ha	83 kg/ha	634 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	88 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

Coefficients d'équivalence engrais : N_{total} : 0,1

basé sur bibliographie ch. 8 tome I

P₂O₅ : 1

par convention

K₂O, MgO, CaO : 1

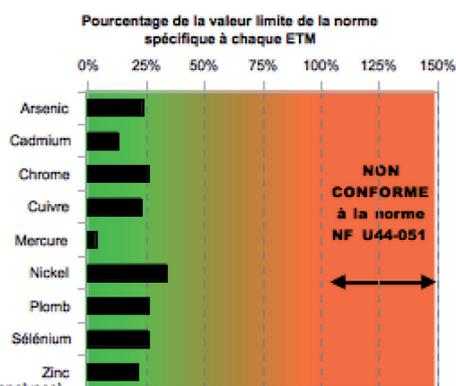
par convention

Critères d'innocuité du produit :

Eléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire

10 tonnes brutes apportent	
Arsenic	< 23 g
Cadmium	2,0 g
Chrome	170 g
Cuivre	377 g
Mercure	0,4 g
Nickel	112 g
Plomb	257 g
Sélénium	< 17 g
Zinc	697 g

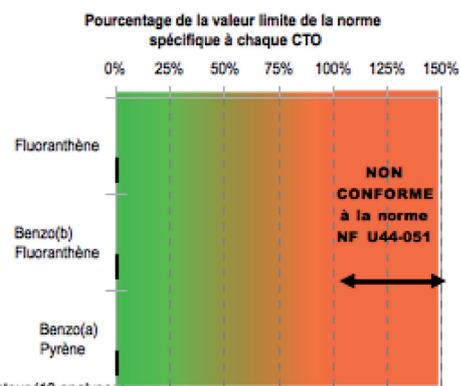
Valeurs fournies par le producteur (10 analyses).



Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire à la création du produit et facultative en routine

10 tonnes brutes apportent	
Fluoranthène	0,08 g
Benzo(b) Fluoranthène	<0,05 g
Benzo(a) Pyrène	<0,05 g

Valeurs fournies par le producteur (10 analyses).



Masse volumique :

- 10 t = 21 m³
- 1 m³ = 477 kg

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1 ‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

- Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	45 t/ha/5ans		Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	9 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	33 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	11 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	61 t/ha/5ans		Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	24 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	61 t/ha/5ans		Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	24 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	38 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	15 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	19 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans			
Prairies	Ray grass	Entretien	64 t/ha/3ans		Conseillé	Conseillé

- Attention ! Apports importants de potasse (K₂O). Veuillez à adapter vos doses en prenant en compte votre analyse de sol et les besoins de vos cultures.



Compost de déchets verts / fruits & légumes



Résultats issus d'1 prélèvement fait par les Chambres d'Agriculture du LR. Analyses réalisées en 2011.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	Attention une faim d'azote pour la culture est possible avec ce produit. Un délai de 2 mois minimum avant mise en culture ou un apport d'azote adapté après épandage sont recommandés.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Producteur :
SARL Patrick TUBERT
 Route de Bages
 66200 ELNE

Tel : 04.68.22.08.59
 Contact : Mme MANIERE
 tubertpatrick@yahoo.fr
 Services connexes : Criblage sur demande de 0-10 à 0-60 mm - Transport - Epandage en plein ou interrang vigne - Enfouissement.

Définition - Origine - Process :

Amendement organique de 6 à 9 mois issu du co-compostage de déchets verts (85 à 90 % sur MB) et 10 à 15 % sur MB de fruits (ananas ou bananes ou agrumes) et salades.

Procédé : broyage puis mélange en andains. Phase de fermentation de 5 à 8 mois avec un retournement tous les 2 mois. Phase de maturation d'un mois (sans retournement).

Granulométrie : 90 % du produit passe à la maille de 7 mm de diamètre.

Conditionnement : vrac.

L'essentiel - A retenir :

- Amendement organique à forte stabilité mais encore immature. Bon potentiel humigène.
- Teneurs en éléments NPK moyennes avec prédominance du potassium.
- Très faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.
- Risques de faim d'azote les premières semaines suivant l'apport. Un délai de 2 mois minimum avant mise en culture ou un apport d'azote adapté après épandage

sont recommandés. Pour des apports de compost avant plantation de cultures pérennes, maintenir la fertilisation minérale ou organique de printemps.

- Privilégier un épandeur équipé d'une table d'épandage ou d'un poussoir avec guillotine.

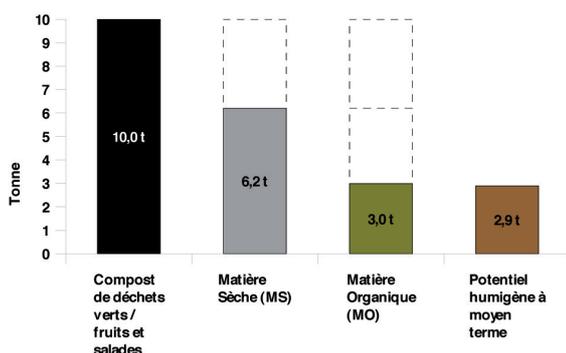
- Inertes et agents pathogènes : conformes à la NF U44-051. Teneurs en inertes totaux > 20 % de MS (forte proportion de cailloux).

- Éléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051.

- Micro-polluants organiques : conformes à la NF U44-051.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :
 MO = 3,0 t ISMO = 97 % Humus = 2,9 t



Le rapport C/N_{total} : 17,3



Le pH eau : 8,1



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	85 kg/ha	2 kg/ha	41 kg/ha	103 kg/ha	70 kg/ha	456 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	Risque de faim d'azote	2 kg/ha	23 kg/ha	77 kg/ha	70 kg/ha	456 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	pas de données	0 kg/ha	18 kg/ha	26 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

Coefficients d'équivalence engrais :

N_{total} : -0,1 P₂O₅ : 0,55

basé sur l'analyse Similaire à minima à celui du compost 100 % déchets verts (basé sur la bibliographie)

K₂O : 0,75

basé sur bibliographie ch. 8 tome I

MgO, CaO : 1

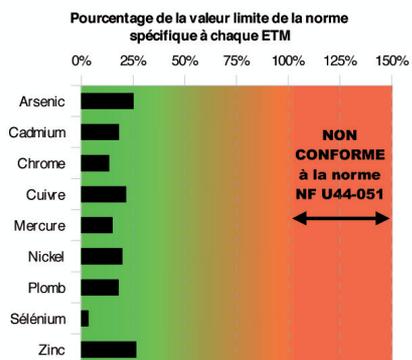
par convention

Critères d'innocuité du produit :

Eléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire

10 tonnes brutes apportent	
Arsenic	28 g
Cadmium	3,4 g
Chrome	99 g
Cuivre	401g
Mercurure	1,9 g
Nickel	73 g
Plomb	199 g
Sélénium	2,5 g
Zinc	982 g

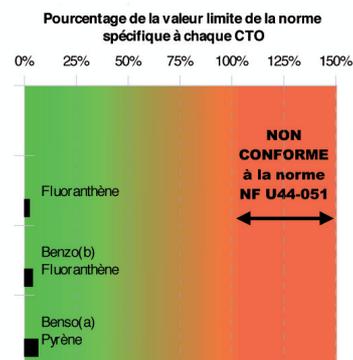
Valeurs d'1 analyse faite en 2011.



Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire

10 tonnes brutes apportent	
Fluoranthène	< 0,6 g
Benzo(b)fluoranthène	< 0,6 g
Benzo(a)pyrène	< 0,6 g

Valeurs d'1 analyse faite en 2011.



Masse volumique :

• 10 t = 28 m³

• 1m³ = 356 kg

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» **La dose avec objectif «redressement»** est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1 ‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» **La dose avec objectif «entretien»** est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

• Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	23 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	5 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	17 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	6 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	31 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	12 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	31 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	12 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	19 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	8 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	10 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans	-		
Prairies	Ray grass	Entretien	32 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé

Compost de déchets verts / boues d'industries IAA



Résultats issus d'1 prélèvement fait par les Chambres d'Agriculture du LR. Analyses réalisées en 2011.

Profil	Réglementation en vigueur	Avis des Chambres d'Agriculture LR
<input checked="" type="checkbox"/> d'un amendement organique (AO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U42-001 «engrais organique»	- Produit classé réglementairement dans la norme NF U44 051 selon la DREAL Languedoc-Roussillon. - Attention une faim d'azote pour la culture est possible avec ce produit. Un délai de 2 mois minimum avant mise en culture ou un apport d'azote adapté après épandage sont recommandés.
<input type="checkbox"/> d'un engrais organique (EO)	<input checked="" type="checkbox"/> Norme NF U44-051 «AO hors compost de MIATE»	
<input type="checkbox"/> d'un produit mixte (AO+EO)	<input type="checkbox"/> Norme NF U44-095 «compost de boues ou MIATE»	

Producteur :

VEOLIA

Route de Barcarès

66 510 St Hippolyte

Tel : 04.68.63.83.25

Contact : M. BEAUGRAND

fabien.beaugrand@veolia-proprete.fr

Services connexes : Criblage sur demande : 0-20 mm à 0-40 mm - Transport - Mise en big bag sur demande.

Définition - Origine - Process :

Amendement organique d'environ 7 mois composé de déchets verts broyés (80 % sur MB) et de boues d'industries agro-alimentaires (IAA) (20 % sur MB).

Procédé : broyage des déchets verts, mélange des deux produits et mise en andains. Phase de fermentation de 2 mois avec aération forcée (injection d'air depuis le sol). Phase de maturation de 5 mois sans retournement. Criblage en maille 0-20 mm. Suivi des températures par sondes. Durée de stockage : plusieurs mois. Age du compost prélevé : 4 mois.

Granulométrie : 90 % du produit passe à la maille de 7 mm de diamètre.

Conditionnement : vrac.

L'essentiel - A retenir :

- Amendement organique à bonne stabilité. Bon potentiel humigène.
- Teneurs en éléments NPK moyennes.
- Teneur élevée en CaO.
- Très faible contribution à la nutrition azotée de la plante l'année de l'apport.
- Risques de faim d'azote les premières semaines suivant l'apport. Un délai de 2 mois minimum avant mise en culture ou un apport d'azote adapté après épandage sont recommandés. Pour des apports de compost avant

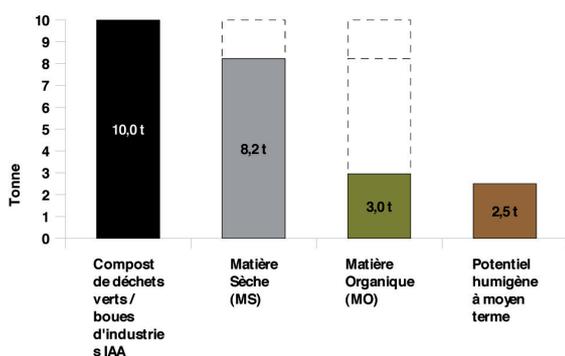
plantation de cultures pérennes, maintenir la fertilisation minérale ou organique de printemps.

- Un épandeur à hérissons verticaux peut suffire. Utiliser de préférence un épandeur équipé d'une table d'épandage.

- Inertes: conformes à la NF U44-051. Teneur en inertes totaux > 20 % de MS (forte proportion de cailloux).
- Agents pathogènes : pas de données.
- Eléments traces métalliques : conformes à la NF U44-051.
- Micro-polluants organiques : pas de données.

Caractéristiques agronomiques :

La quantité de produit à apporter pour entretenir ou redresser le taux de MO de votre sol dépend du potentiel humigène du produit et non de sa teneur en MO seule.



Potentiel humigène estimé pour 10 tonnes de produit brut :

MO = 3,0 t ISMO = 85 % Humus = 2,5 t



Le rapport C/N_{total} : 13



Le pH eau : 8,1



10 t/ha de produit brut apportent :

	N organique	N minéral	P ₂ O ₅	K ₂ O	MgO	CaO
Apport total en unité ou kg/ha	109 kg/ha	4 kg/ha	52 kg/ha	108 kg/ha	93 kg/ha	757 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles dès la 1 ^{ère} année	17 kg/ha	4 kg/ha	29 kg/ha	81 kg/ha	93 kg/ha	757 kg/ha
Nombre d'unités potentiellement disponibles les années suivantes	92 kg/ha	0 kg/ha	24 kg/ha	27 kg/ha	0 kg/ha	0 kg/ha

Coefficients d'équivalence engrais :

N_{total} : 0,16 P₂O₅ : 0,55 K₂O : 0,75

basé sur l'analyse

Similaire à minima à celui du compost 100 % déchets verts (basé sur la bibliographie)

MgO, CaO : 1

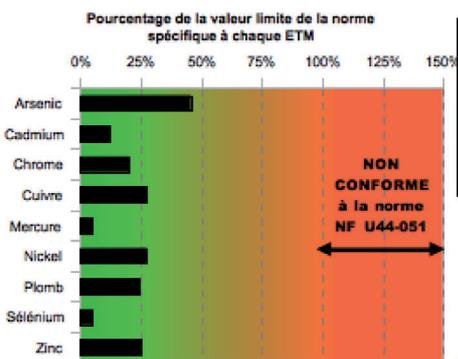
par convention

Critères d'innocuité du produit :

Eléments traces métalliques (ETM) : Analyse obligatoire

10 tonnes brutes apportent	
Arsenic	68 g
Cadmium	3 g
Chrome	198 g
Cuivre	672 g
Mercure	< 0,8 g
Nickel	136 g
Plomb	360 g
Sélénium	< 4,9 g
Zinc	1 251 g

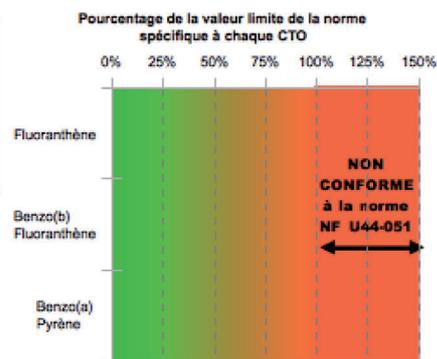
Valeurs d'1 analyse faite en 2010.



Micro-polluants organiques (CTO) : Analyse obligatoire

10 tonnes brutes apportent	
Fluoranthène	Pas de données
Benzo(b)fluoranthène	
Benzo(a)pyrène	

Valeurs d'1 analyse faite en 2010.



Masse volumique :
 • 10 t = Pas de données
 • 1 m³ = Pas de données

Notre exemple :

Le tableau ci-dessous ne donne qu'un exemple choisi à partir de situations fréquemment rencontrées. Les exemples de doses affichées ne sont en aucun cas des conseils universels. La dose indiquée est valable pour des conditions d'emploi précises. Veuillez à adapter votre dose d'apport avec les aides aux calculs du chapitre 8 du tome I.

» La dose avec objectif «redressement» est calculée pour remonter le taux de MO de seulement 0,1 % (ou 1 ‰), compenser les pertes en humus et tenir compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose avec objectif «entretien» est calculée pour un sol dont le taux de MO est à l'optimal pour la culture et le sol considérés. La dose d'apport sert à compenser les pertes en humus et tient compte des restitutions en humus des débris végétaux, pendant 2 à 5 ans en fonction du contexte.

» La dose indiquée tient compte également des flux limites en ETM et CTO (annuels et sur 10 ans) à respecter réglementairement.

- Demander systématiquement les analyses complètes du produit à épandre.

Famille culturale	Espèce	Objectif	Exemple de dose d'apport	Facteur limitant la dose	Matériel d'épandage optimal, compléments Cf chapitre 7	
					Table épandage	Poussoir et guillotine
Viticulture	Vigne	Redressement avant plantation	26 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien / vigne en place	6 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Grandes cultures	Blé dur Tournesol	Redressement	19 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	6 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Arboriculture	Pommier	Redressement avant plantation	36 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	14 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
	Pêcher	Redressement avant plantation	36 t/ha/5ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien/verger en place	14 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé
Maraîchage	Melon	Redressement	22 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	9 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
	Artichaut	Redressement	11 t/ha/2ans	-	Conseillé	Conseillé
		Entretien	0 t/ha/2ans	-		
Prairies		Entretien	37 t/ha/3ans	-	Conseillé	Conseillé